

Date de mise en ligne : - 4 AVR. 2025

**Arrêté n°2025_127****PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL - SESSION 2025****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté n° 2024_356 du 26 juillet 2024 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent de maîtrise territorial au titre de la session 2025,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Sont désignés correcteurs de l'épreuve orale d'admission des concours précités :

- Mme Catherine BALANGÉ, *Technicien territorial principal de 1^{ère} classe,*
- M. David BIDAULT, *Membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.*
- Mme Agnès CORNUMAND, *Maire-adjointe de BREVIANDES,*
- M. William HANDEL, *Maire de VAILLY,*
- Mme Valérie KINKIN, *Ingénieur territorial,*
- M. Bertrand YOT, *Ingénieur territorial,*

ARTICLE 2 - La Directrice du Centre de Gestion de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr.

Le présent arrêté sera transmis aux Centres de Gestion des Ardennes, de la Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 31 mars 2025

Le Président



Thierry BLASCO

